



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Direction générale Développement organisationnel et services
Direction Ressources humaines
La directrice

Son Excellence Madame l'Ambassadrice/Monsieur l'Ambassadeur
Représentant(e) permanent(e) de l'État membre auprès de
l'Union européenne

(par courriel)

Bruxelles, le 2 mars 2026

Objet: **Détachement auprès du secrétariat général du Conseil d'un(e) expert(e) national(e)
dans le domaine de la politique cyber**

Réf.: SNE/04/2026 (GSC.JAI.2) - 1 poste (312925)

Madame, Monsieur,

Il y a dix ans, le **groupe horizontal "Questions cyber" (GHQC)** a été créé en tant qu'instance préparatoire du Conseil, vu la nécessité d'une approche coordonnée et d'une expertise dans le domaine cyber, en particulier en ce qui concerne la cybersécurité et la cyberdiplomatie. Depuis lors, les menaces en matière de cybersécurité se sont multipliées. La charge de travail du groupe ainsi que sa contribution aux travaux du Conseil et du Conseil européen ont considérablement augmenté.

Au sein du secrétariat général du Conseil (SGC), les travaux du GHQC sont gérés par la DG JAI (direction générale de la justice et des affaires intérieures), qui dispose d'une équipe spécifique d'administrateurs et d'assistants spécialisés dans la politique cyber. La DG JAI recherche un(e) **expert(e) national(e) détaché(e)** pour intégrer cette équipe chargée du domaine cyber et la renforcer grâce à une expérience acquise au niveau national dans ce secteur. Les missions de l'équipe cyber de la DG JAI ne se limitent pas aux tâches confiées au GHQC, mais consistent également à soutenir les travaux du Conseil et du Conseil européen en ce qui concerne les politiques liées au domaine cyber, à tous les niveaux de la structure de travail.

Au cours de son détachement, la personne retenue aura la possibilité de travailler sur des politiques liées au domaine cyber qui auront un effet direct sur l'avenir de l'Europe, d'interagir avec des parties prenantes importantes et de participer à des négociations à haut niveau dans un environnement dynamique et collaboratif. En outre, le SGC, conscient de l'importance de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, propose des horaires flexibles ainsi que la possibilité de travailler à distance une partie du temps.

La description du poste, qui précise les qualifications et l'expérience requises, figure en annexe.

La durée du détachement est de deux ans et peut faire l'objet d'une prorogation pour une durée totale n'excédant pas quatre ans. Veuillez noter qu'en application de l'article 5 de la décision (UE) 2015/1027 du Conseil, ce détachement pourrait, dans des cas exceptionnels, être prorogé pour une durée supplémentaire de deux ans.

La personne retenue devrait idéalement prendre ses fonctions au secrétariat général du Conseil entre le **1^{er} juillet et le 1^{er} septembre 2026**.

Les conditions du détachement, y compris les indemnités versées par le Conseil, sont fixées dans la décision du Conseil du 23 juin 2015 relative au régime applicable aux experts détachés auprès du secrétariat général du Conseil (décision (UE) 2015/1027 du Conseil, JO L 163 du 30.6.2015, abrogeant la décision 2007/829/CE). Conformément à l'article 2 de cette décision, les expertes et experts nationaux détachés doivent avoir la nationalité d'un État membre de l'UE.

Les États membres sont invités à proposer des candidats et candidates qualifiés pour ce poste.

Les actes de candidature devront préciser le ou les points de contact nationaux responsables pour chaque candidature. Les actes de candidature devront être accompagnés d'un curriculum vitæ précisant toutes les fonctions exercées jusqu'à présent et les diplômes ou autres titres obtenus, ainsi que d'une lettre de motivation.

Les réponses à la présente lettre doivent être transmises par courrier électronique, au plus tard le **30 avril 2026 à 17 heures HEC**, à l'adresse suivante: seconded.national.experts@consilium.europa.eu.

Le service compétent et la direction des ressources humaines examineront conjointement les demandes reçues, décideront quels candidats et candidates seront retenus dans une première sélection, et conduiront les entretiens. L'autorité investie du pouvoir de nomination prendra une décision de nomination sur la base du résultat de la procédure de sélection. Le secrétariat général du Conseil pourra également décider d'utiliser la liste d'aptitude pour pourvoir, à l'avenir, d'éventuels postes vacants correspondant au même profil.

Au besoin, de plus amples informations peuvent être obtenues auprès du secrétariat général du Conseil en s'adressant à M. Serge de Biolley, directeur de la JAI.2 au sein de la DG JAI (courriel: serge.debiolley@consilium.europa.eu).

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée,

[signé par voie électronique]

Rebekka Wiemann

Annexes

Annexe 1 – Description du poste

**Expert(e) national(e) détaché(e) (END)
au sein du secrétariat général du Conseil de l'Union européenne**

Direction 2 - Justice, de la DG Justice et affaires intérieures

Réf.: SNE/04/2026 (GSC.JAI.2) - 1 post (312925)

Description du poste

A. Principales tâches et responsabilités

En tant que membre de l'équipe chargée du domaine cyber au sein de la DG JAI, l'expert(e) national(e) détaché(e) sélectionné(e) devra en particulier:

- conseiller la présidence sur la gestion des dossiers relatifs à la politique cyber à tous les niveaux du processus décisionnel (groupe, Coreper, Conseil, trilogues, etc.); il s'agit notamment de conseils sur les aspects procéduraux ainsi que sur la stratégie à suivre pour trouver des solutions et des compromis dans les différents dossiers;
- préparer des projets de documents, y compris des documents de réflexion et des textes de compromis, afin de faire avancer les travaux au sein du GHQC et à d'autres niveaux;
- veiller à la bonne préparation des réunions du GHQC, y compris la préparation des ordres du jour et la collaboration avec les assistants de l'équipe chargée du domaine cyber afin d'assurer la production et la diffusion des documents;
- rédiger des notes d'information, ou contribuer à la rédaction de ces notes, à l'intention des présidents (Coreper, Conseil, trilogues, Conseil européen) sur les questions liées au domaine cyber;
- participer à des réunions sur les questions cyber dans différentes institutions, organes et agences.

Le GHQC couvre un large éventail de questions liées à la politique cyber. En raison de la nature horizontale de son mandat, le groupe met tout aussi fortement l'accent sur la dimension intérieure que sur la dimension extérieure (y compris la cyberdiplomatie) de la politique cyber. Les dossiers traités par l'expert(e) national(e) détaché(e) dépendront du profil du/de la candidat(e) sélectionné(e) ainsi que des questions traitées au Conseil pendant le détachement.

L'expert(e) national(e) détaché(e) devra entretenir un bon réseau de contacts, notamment au sein des délégations des États membres, de la Commission, du Service européen pour l'action extérieure, du Parlement européen, de l'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA), du CERT-UE, d'Europol et du Centre de compétences européen en matière de cybersécurité.

La DG JAI.2 attache une grande importance à la coordination interne: l'équipe cyber coopère étroitement avec le personnel chargé de questions politiques connexes, telles que la politique numérique, la lutte contre la cybercriminalité, les relations extérieures, les mesures restrictives ou la gestion des crises. Elle coopère aussi étroitement avec les collègues chargés, entre autres, de la cybersécurité de l'organisation.

Le détachement peut comporter certaines missions à l'étranger, par exemple pour assister à des conférences ou à des réunions organisées par des autorités nationales ou des agences de l'UE.

B. Conditions générales

Conformément à la décision¹, le ou la candidat(e) doit:

- être au service de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel, depuis au moins douze mois avant son détachement;
- rester au service de son employeur durant toute la durée du détachement;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins trois ans à temps plein dans des fonctions administratives, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, en rapport avec les fonctions qui lui sont confiées;
- avoir la nationalité d'un des États membres de l'Union européenne; et
- avoir une connaissance approfondie d'une langue officielle de l'UE² et une connaissance satisfaisante d'une deuxième langue pour l'accomplissement de ses tâches.

C. Qualifications et expérience

- Un niveau d'enseignement, dans un domaine pertinent, correspondant à un cycle complet d'études universitaires de trois années au moins, sanctionné par un diplôme, ou une formation professionnelle équivalente sanctionnée par un diplôme ou un certificat délivré par un établissement d'études supérieures ou par un établissement ou une école telle qu'une école nationale de magistrature ou de police;
- Une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans le domaine de la politique de cybersécurité ou de la cyberdiplomatie;
- Une connaissance du cadre institutionnel et décisionnel de l'UE;
- Une connaissance approfondie de l'anglais à l'oral et à l'écrit, une bonne connaissance du français constituant un atout.

D. Compétences attendues

- Proactivité et aptitude à travailler de manière indépendante avec un grand sens des responsabilités;
- Capacité à planifier et à organiser ainsi qu'à produire des résultats de qualité dans les délais impartis;
- Sensibilité politique dans la compréhension de dossiers complexes;
- Solides capacités d'analyse, de discernement et de résolution de problèmes;
- Faculté d'adaptation et capacité à travailler dans un environnement multiculturel;
- Capacité de coordination avec plusieurs parties prenantes;
- Capacité à établir et à entretenir des relations constructives avec un large éventail de parties prenantes;
- Excellentes aptitudes en matière de communication interpersonnelle.

E. Habilitation de sécurité

Une habilitation nationale de sécurité au niveau SECRET UE est requise. Cette habilitation de sécurité doit être obtenue par le candidat ou la candidate auprès de ses autorités compétentes avant le détachement auprès du secrétariat général du Conseil. La validité de l'habilitation doit couvrir toute la durée du détachement. À défaut d'habilitation de sécurité, le secrétariat général se réserve le droit de refuser le détachement du candidat ou de la candidate.

¹ Décision du Conseil du 23 juin 2015 relative au régime applicable aux experts détachés auprès du secrétariat général du Conseil.

² Les langues de l'UE sont les suivantes: allemand, anglais, bulgare, croate, danois, espagnol, estonien, finnois, français, grec, hongrois, irlandais, italien, letton, lituanien, maltais, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, suédois et tchèque.

Le SGC est attaché à la diversité et à l'inclusion. Nous recherchons activement la diversité et promouvons l'inclusion au sein de notre personnel. Le SGC est ouvert à toutes les différences liées à des caractéristiques géographiques et démographiques ou à des identités, et nous croyons fermement que la diversité enrichit nos perspectives, améliore notre performance et accroît notre bien-être. Aussi, nous encourageons vivement les candidatures de toutes les personnes qualifiées issues d'horizons divers, sur la base géographique la plus large possible parmi les États membres de l'UE.

Veuillez trouver ici un [lien](#) vers la déclaration de confidentialité concernant le traitement de vos données à caractère personnel.

De plus amples informations sur la nature du poste peuvent être obtenues auprès de M. Serge de Biolley, directeur JAI.2 à la DG JAI (tél.: 02 281 90 11; courriel: serge.debiolley@consilium.europa.eu).

